



DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLOX

ID : 021-200000925-20200303-2020_02_27_09-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2020

DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANterne), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANterne (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	30
VOTANTS :	39

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les taux d'imposition pratiqués depuis 2014 et rappelle qu'il s'agit de la troisième année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

En application du a du 1° du III de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la première année d'application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté par le conseil de l'EPCI ne peut excéder le taux moyen de la CFE des communes membres constaté l'année précédente, pondéré par l'importance relative des bases de ces communes.

En régime de croisière, les dispositions du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI s'appliquent aux EPCI à FPU uniquement en cas d'augmentation des taux de référence. La variation à la hausse du taux de CFE se trouve ainsi liée à la variation d'un des taux de référence suivants.

Au vu des résultats constatés sur l'exercice budgétaire 2019 et compte-tenu des propositions des différents budgets primitifs, Monsieur le Président propose le maintien du taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB), du Taux Moyen Pondéré pour la Cotisation Foncière des Entreprises (jusqu'en 2021) et du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ainsi, Monsieur le Président propose les taux suivants :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Taxes	2014	2015	2016	2017			
TH	3,24%	3,66%	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%	7,35%
TFB	3,43%	3,88%	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%
TFNB	7,77%	8,78%	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%
CFE	3,57%	4,03%	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%
FPZ	18,95%	18,97%	18,99%				
TEOM	9,00%	8,13%	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les taux proposés :

- ↳ Taxe d'Habitation : 7,35%
- ↳ Taxe Foncier Bâti : 7,78%
- ↳ Taxe Foncier Non Bâti : 17,24%
- ↳ Cotisation Foncière des Entreprises : 23,12%
- ↳ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,88%

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
 POUR LE PRÉSIDENT
 ET PAR DÉLÉGATION
 LE(LA) VICE-PRÉSIDENT(E)



Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
 Plaine Dijonnaise
 Maire de ROUVRES-EN-PLAINE